

Grève à l'hôpital

# Salaires, carrières : les PH contestent un reclassement injuste

Abonné

PAR MARTIN DUMAS PRIMBAULT - PUBLIÉ LE 15/01/2021

0 RÉACTIONS COMMENTER

**Issue du Ségur de la santé, la nouvelle grille de rémunération et de carrière des praticiens hospitaliers est critiquée. Plusieurs syndicats ont entamé lundi une grève illimitée pour protester contre un reclassement jugé inéquitable.**

Les blouses blanches et brassards flanqués de l'inscription en grève ont à nouveau fleuri cette semaine chez les médecins de l'hôpital public.

À l'initiative du Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes réanimateurs élargi (SNPHARe), du Syndicat national des médecins hospitaliers (SNMH-FO), de l'Union fédérale médecins ingénieurs cadres techniciens (UFMICT-CGT) et de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF), une grève illimitée des praticiens hospitaliers (PH) a été lancée lundi 11 janvier. Le mouvement est soutenu par l'intersyndicale Action praticiens hôpital (APH), le collectif inter-hôpitaux (CIH) et l'organisation Jeunes Médecins (JM) qui a déposé son propre préavis de grève à partir d'aujourd'hui.

Les syndicats contestent les conditions de reclassement dans la nouvelle grille salariale issue du Ségur de la santé. Ils font valoir que cette opération, si elle favorise les nouveaux nommés, lèse en miroir une grande partie des médecins déjà en exercice. « *Il y a des problèmes à tous les niveaux* », souligne le Dr Anne Geffroy-Wernet, présidente du SNPHARe. En début de carrière, la suppression des trois premiers échelons sans conservation de l'ancienneté acquise aboutirait à une « *rupture d'égalité* » entre les PH nommés avant et après le 1<sup>er</sup> octobre 2020, date d'entrée en vigueur de la mesure. « *Les jeunes qui arrivent aujourd'hui doubleraient en salaire ceux déjà titulaires depuis trois ou quatre ans* », illustre le médecin de Perpignan.

En fin de grille, la création de trois nouveaux échelons, certes mieux rémunérés (lire aussi ci-contre), ne fait pas l'unanimité. D'une durée de quatre ans chacun, ils rendraient le treizième et dernier palier presque... impossible à atteindre avant la retraite, pestent les syndicats. Il faudrait, pour un PH actuellement en exercice, attendre l'âge de 67 ans avant de pouvoir prétendre au treizième échelon, calcule le SNPHARe.

## Accélération de 4 ans

Cette refonte de la grille laisse « *45 000 praticiens sans revalorisation et sans espoir* », résume, amer, le Dr Hervé Pichon, chirurgien à Voiron (Isère) et membre du SNMH-FO. Pour rééquilibrer les situations, les syndicats demandent une « *accélération de carrière de 4 ans d'ancienneté pour tous les praticiens nommés avant 2020* », ceci afin d'éviter la « *coexistence de deux grilles d'ancienneté* ».

Dans les services, « *le reclassement a été très mal vécu* », souligne le Dr Geffroy-Wernet qui espère une mobilisation importante malgré le contexte sanitaire et les assignations. En décembre, l'appel à contester les procédures de reclassement a connu un vif succès. Les recours arrivent « *par centaines* », se félicite l'anesthésiste-réanimateur. Ces dernières semaines, plus de 300 commissions médicales d'établissement (CME) ont adopté une motion pour demander une « *application au bénéfice de tous* » de la nouvelle grille.

Pas sûr que le gouvernement fasse un pas vers les grévistes. Dans un courrier adressé lundi aux syndicats, Olivier Véran semble fermer la porte à une modification de la procédure de reclassement et défend l'ambition salariale du Ségur. Mais le bras de fer pourrait se poursuivre avec une journée nationale de mobilisation le 21 janvier.

Martin Dumas Primbault

0 RÉACTIONS COMMENTER



Les PH dénoncent une rupture d'égalité  
Crédit photo : SEBASTIEN TOUBON

Contenus partenaires



Avec ASTRAZENECA

**Rencontre  
avec le Pr Marc Humbert**



**Soyez le premier à réagir !**

Contenus partenaires



Avec les Laboratoires Grimberg

**Le Dr Couanon, médecin  
généraliste, décrit  
la dyspepsie fonctionnelle**